
Conseil du développement industriel

Cinquantième session

Vienne, 21-23 novembre 2022

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des PMA
pour 2022-2031, assortie de son plan d'exécution**

Point sur l'élaboration de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés pour 2022-2031

Rapport du Directeur général

Par la résolution GC.19/Res.3, les États Membres ont prié l'ONUDI d'élaborer une stratégie opérationnelle en faveur des PMA pour 2022-2031, assortie de son plan d'exécution, en veillant à ce qu'elle cadre avec le programme d'action de Doha en faveur des PMA pour 2022-2031 et avec ses cadres stratégiques et les politiques sur le sujet, et d'intégrer cette nouvelle stratégie dans ses travaux d'ensemble. Le présent rapport fait le point sur le processus de préparation de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI pour les PMA pour 2022-2031.

I. Historique

1. Dans la résolution GC.19/Res.3, les États Membres ont prié l'ONUDI d'élaborer une stratégie opérationnelle en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour 2022-2031, assortie de son plan d'exécution. En réponse à cette demande, l'Organisation a préparé un projet de stratégie opérationnelle qui sera intégré dans ses travaux d'ensemble par le biais d'un plan d'exécution portant sur la même période.
2. Le programme d'action de Doha pour les PMA pour 2022-2031 prévoit des engagements renouvelés et renforcés entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les gouvernements à tous les niveaux. Il a été adopté lors de la première partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue le 17 mars 2022 à New York et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1^{er} avril 2022 dans sa résolution [A/RES/76/258](#). La seconde partie de la conférence se tiendra à Doha (Qatar) du 5 au 9 mars 2023.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. Le mandat de l'ONUDI en matière de développement industriel inclusif et durable est une composante essentielle du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour les PMA. L'Organisation a une longue expérience de la prestation de services techniques variés qui renforcent la compétitivité, contribuent à une prospérité partagée grâce à l'industrialisation et assurent un développement industriel écologiquement viable. Grâce à son expérience et à son expertise, l'ONUDI peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre du programme d'action de Doha.

4. L'ONUDI est un organisme clef pour la mise en œuvre du troisième domaine d'intervention du programme d'action de Doha, à savoir l'appui à la transformation structurelle comme moteur de la prospérité, entre autres pour « promouvoir une industrialisation inclusive et durable et, d'ici à 2030, doubler la part de l'industrie dans l'emploi et le PIB des PMA ».

5. La stratégie opérationnelle de l'ONUDI pour les PMA pour 2022-2031 devrait contribuer à la mise en œuvre du programme d'action de Doha par la prestation de services techniques, normatifs et consultatifs sur mesure conçus pour accélérer l'industrialisation durable des PMA en vue de leur reclassement irréversible.

II. Processus de formulation et de consultation

6. Le projet de stratégie opérationnelle pour les PMA pour 2022-2031 s'appuie sur l'expérience acquise à l'occasion de la précédente stratégie opérationnelle (2012-2021) et identifie des domaines d'action potentiels sur la base de l'expérience passée de l'ONUDI et des déclarations ministérielles pour les PMA. Les domaines d'action proposés sont conformes aux quatre fonctions essentielles du cadre de programmation à moyen terme de l'ONUDI pour 2022-2025 à savoir : i) la coopération technique, ii) les services de recherche, d'analyse et de conseils stratégiques, iii) l'élaboration de normes et les activités de mise en conformité avec des normes et iv) la mobilisation et les partenariats.

7. Il a également été élaboré en conformité avec le programme d'action de Doha pour les PMA pour 2022-2031 et les cadres stratégiques et politiques pertinents de l'ONUDI, notamment les initiatives de l'Organisation à l'appui des efforts mondiaux de redressement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que ses stratégies pour les groupes de pays et les questions transversales.

8. Il comprend huit parties : 1) contexte, 2) mandat, 3) vision, 4) mission, 5) champ d'application, 6) mise en œuvre de la stratégie opérationnelle, 7) principes directeurs alignés sur les domaines d'intervention du programme d'action de Doha et 8) domaines d'action.

9. Les domaines d'intervention du programme d'action de Doha constituent la base de l'action de l'ONUDI en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031. Pour chacun des six domaines, le projet de stratégie opérationnelle présente un bref descriptif établi sur la base de données provenant du groupe des PMA et à partir duquel il propose des pistes découlant de son mandat pour un développement industriel inclusif et durable afin d'aider les PMA à atteindre les objectifs du programme d'action de Doha.

10. L'ONUDI a élaboré le projet de stratégie opérationnelle dans le cadre d'un processus de consultation interne avec les départements de coopération technique, l'Unité de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et le Bureau de la planification stratégique et de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies. Elle a également eu des échanges avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

11. Le 19 septembre 2022, l'ONUDI a organisé un dialogue sur le développement afin de permettre aux États Membres de contribuer à l'élaboration de la stratégie

opérationnelle pour les PMA pour 2022-2031, et notamment de recueillir leurs commentaires sur les domaines d'action souhaités ainsi que sur la vision et la structure d'ensemble de la stratégie. À cette occasion, des déclarations ont été faites par des représentants de la Mission permanente du Malawi auprès des Nations Unies à Genève au nom du président des PMA, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les observations des États Membres pendant et après la rencontre ont conduit à modifier le projet de stratégie opérationnelle, dont la version révisée sera présentée pour examen à la cinquantième session du Conseil sous la cote IDB.50/CRP.8. Elles contribueront également à la formulation du plan de mise en œuvre.

III. Plan de mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en faveur des PMA pour 2022-2031

12. Prenant note des services techniques et consultatifs de l'ONUDI et comme demandé par les États Membres dans la résolution GC.19/Res.3, l'Organisation élaborera un plan en vue d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en faveur des PMA pour 2022-2031 par l'intégration et l'intensification de ses meilleures pratiques et activités liées à l'industrialisation durable des PMA.

13. Le plan de mise en œuvre reliera les domaines d'action identifiés de l'ONUDI et les partenaires potentiels susceptibles d'appuyer l'exécution de la stratégie opérationnelle. Un plan de mobilisation des ressources ciblant les donateurs traditionnels et non traditionnels, ainsi qu'un plan de communication destiné à susciter des partenariats public-privé seront élaborés.

14. L'examen et la consolidation des résultats de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI pour les PMA pour la période 2012-2021 ont également contribué à la décision de mettre en place un mécanisme de suivi, de rapport et d'évaluation. Par conséquent, tous les projets et programmes techniques, normatifs et consultatifs qui seront élaborés dans le cadre de la stratégie pour la période 2022-2031 feront l'objet de rapports au moyen d'indicateurs préétablis ventilés par sexe du cadre intégré de performance et de résultats.

15. Actuellement, l'ONUDI a des bureaux dans 17 PMA ; les autres PMA sont couverts par des bureaux situés dans d'autres pays. Au niveau des pays, le réseau de l'ONUDI contribuera à la cohérence stratégique et programmatique entre la stratégie opérationnelle et les plans de développement nationaux et aidera à la mobilisation de partenaires et d'institutions de financement du développement.

16. Le manque de capacités, l'instabilité et les faibles performances en matière de développement économique des PMA constituent des défis importants pour la pleine réalisation du potentiel des interventions proposées par la stratégie opérationnelle. Ces défis sont encore exacerbés par un environnement mondial fortement instable. Plusieurs risques pèsent donc sur la pleine réalisation des objectifs fixés dans le projet de stratégie opérationnelle pour les PMA pour 2022-2031, et des mesures d'atténuation seront proposées en conséquence dans le plan de mise en œuvre.

IV. Calendrier

17. L'ONUDI poursuivra les contacts sur le projet de stratégie opérationnelle aux niveaux bilatéral, régional et thématique, comme recommandé par les États Membres.

18. Le projet de stratégie opérationnelle sera présenté lors de la seconde partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui se tiendra à Doha (Qatar) en mars 2023. Le retour d'informations attendu à cette occasion de la part d'une

multitude de partenaires, y compris du secteur privé, marquera la conclusion du processus de consultation.

19. Le cas échéant, et sur la base des orientations reçues des États Membres, le projet final sera présenté pour examen à la cinquante et unième session du Conseil du développement industriel, l'objectif étant de le faire approuver par la Conférence générale à sa vingtième session en 2023.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

20. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document et donner des orientations supplémentaires sur le processus de consultation en cours pour l'élaboration de la stratégie opérationnelle de l'ONUDI pour les PMA pour 2022-2031 et de son plan de mise en œuvre, selon qu'il convient.
